

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SAVERNE

~~~~~  
**COMMUNE DE SCHWENHEIM**

~~~~~  
**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 12 + 1 procuration
Date de convocation : 29 décembre 2016

Séance du 5 janvier 2017

Sous la présidence de Monsieur Gabriel OELSCHLAEGER, Maire de la Commune de SCHWENHEIM.

PRÉSENTS : M. Gabriel OELSCHLAEGER, Maire
M. LERCH Joseph, Adjoint au Maire
M. CAPINHA José, Adjoint au Maire
Mme REINHARDT Régine, Adjointe au Maire
M. DERVIEUX Jean, Conseiller municipal
M. ESCHBACH Materne, Conseiller municipal
M. JACQUET Frédéric, Conseiller municipal
Mme JUGÉAT Clarisse, Conseillère municipale
M. KERN Thomas, Conseiller municipal
Mme SCHALCK Véronique, Conseillère municipale
M. SCHNEIDER François, Conseiller municipal
Mme WEISS Virginie, Conseillère municipale

EXCUSÉS :
M. HEID Thierry, Conseiller municipal
M. WILT Alain, Conseiller municipal ayant donné procuration à DERVIEUX Jean

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en application du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 5211-1 et L. 2121 ; art. L 2121-10 ; art. L 2121-11) s'est réuni sous la présidence de M. Gabriel OELSCHLAEGER, jeudi cinq janvier deux mil dix-sept, à vingt heures en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR :

- 2017-01 Approbation du PV de la séance du 12 décembre 2016
- 2017-02 Désignation de deux secrétaires de séance
- 2017-03 Implantation du poste de transformation
- 2017-04 Demande de subvention : voyage scolaire
- 2017-05 Acceptation chèque

2017-01 Approbation du PV de la séance du 12 décembre 2016

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2016, joint à la convocation pour la réunion de ce jour, est soumis au Conseil pour adoption.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal ADOPTE ledit procès-verbal.

Pour : Unanimité des membres présents Contre : 0 Abstention : 0

2017-02 Désignation de deux secrétaires de séance

En vertu des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été nommés secrétaires de séance :

- Monsieur Thomas KERN

- Madame Virginie WEISS

Pour : Unanimité des membres présents Contre : 0 Abstention : 0

2017-03 Implantation du poste de transformation

Le Maire informe le Conseil Municipal que le poste de transformation provisoire installé rue de la Fontaine depuis 2011 a subi un préjudice. De ce fait, ESR n'a pas pris la responsabilité de remettre l'installation provisoire sous tension, ce qui a engendré de très fortes chutes de tension du réseau électrique.

ESR nous sollicite afin de trouver un terrain pour y installer un poste définitif.

Ce terrain étant trouvé, ESR sollicite l'autorisation d'implanter le poste.

Décision du Conseil Municipal

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Autorise l'implantation du poste selon le plan établi par ESR
- Atteste que ESR respecte le règlement du PLU actuellement en phase de révision et qui sera adopté au printemps 2017
- Autorise la pose du câble haute tension dans le chemin convenu.

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

2017-04 Demande de subvention : voyage scolaire

Le collège Léonard de Vinci de Marmoutier sollicite une subvention en vue d'un séjour sportif dans les Alpes du 9 au 13 janvier 2017 soit 5 jours.

La demande concerne 10 élèves domiciliés à Schwenheim.

➤ Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'accorder la subvention au collège de Marmoutier pour un montant de 9€ par jour pour les élèves concernés soit $9 \text{ €} \times 10 \times 5 = 450 \text{ €}$.

Le mode de versement est individualisé et la somme sera versée aux familles directement sur le compte bancaire, l'établissement se chargera de nous fournir les RIB.

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

2017-05 Acceptation d'un chèque

Chèque Groupama

L'assurance Groupama a transmis le chèque concernant le remboursement d'une cotisation.

➤ Décision du Conseil municipal :

Le conseil municipal décide d'accepter le chèque d'un montant de 18.62 €.

Pour : Unanimité des membres présents

Contre : 0

Abstention : 0

La séance est close à 21h15

G. OESCHLAGER Maire	J. LERCH Adjoint	J. CAPINHA Adjoint
R.REINHARDT Adjoint	J.DERVIEUX	M.ESCHBACH
T.HEID	F.JACQUET	C.JUGEAT
T.KERN	V.SCHALCK	F.SCHNEIDER
V.WEISS	A.WILT	